

lundi 9 avril 2018

Signature d'une convention de partenariat entre AMU et le FIPHFP

Lundi 16 avril, à 17H00

Aix-Marseille Université, Salle du Conseil

Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

Aix-Marseille Université (AMU) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) s'engagent pour la mise en œuvre d'un programme d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap, pour la période 2018-2020. En présence d'Yvon Berland, Président d'Aix-Marseille Université, et de Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP.

Aix-Marseille Université a initié en 2016 un **Schéma Directeur du Handicap**, pour optimiser l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap, étudiants comme personnels. Pilotée par le chargé de Mission Handicap d'AMU, le Professeur Laurent Bensoussan, cette démarche collégiale et concertée a permis de répertorier et d'évaluer toutes les actions existantes pour les consolider et les rendre plus lisibles, de fixer les priorités et objectifs à atteindre en matière d'accompagnement et d'intégration des publics en situation de handicap, de les inscrire dans un schéma d'ensemble coordonné, dynamique et interactif, et de compléter les actions par de nouvelles propositions. Le Schéma Directeur de Handicap d'AMU, organisé en 4 volets stratégiques (Etudiants, Personnels, Patrimoine, Formation/Recherche), est désormais opérationnel.

Le projet de convention pluriannuelle avec le FIPHFP reprend l'ensemble du programme du **volet « Personnels » du Schéma Directeur du Handicap**, intéressant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnels en situation de handicap, en visant la constitution de viviers de recrutement, l'adaptation des postes de travail permettant le maintien dans l'emploi, ainsi que la capacité à accompagner les changements de fonction. Cinq axes principaux décrivent la démarche de la convention, regroupant l'ensemble des mesures qu'AMU mènera jusqu'en 2020 :

- Piloter : impulser, animer, conduire, évaluer, rendre compte ;
- Recruter, insérer, inclure ;
- Maintenir, former, accompagner dans le parcours professionnel et la carrière ;
- Mener une politique affirmée de prévention du handicap au travail ;
- Recourir au secteur adapté.

A propos d'Aix-Marseille Université (AMU) :

Avec ses 78 000 étudiants, près de 1 000 diplômes nationaux et d'université, son service d'orientation et d'insertion professionnelle de ses étudiants, son service de formation tout au long de la vie, ses 119 structures de recherche dont 110 unités de recherche et 9 structures fédératives en lien avec les plus grands organismes de recherche (Inserm, CNRS, IRD, INRA, CEA,..) et ses 12 écoles doctorales, **AMU** est un atout considérable au service du développement économique territorial et au-delà. Elle entend jouer pleinement son rôle et fait de la collaboration avec les acteurs socio-économiques un enjeu majeur. L'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires (CNRS, CEA, IRD, ECM, IEP), baptisée A*Midex (Aix-Marseille Initiative d'Excellence), a été sélectionnée par le jury international des Initiatives d'Excellence le 3 février 2012. En 2016, l'Idex a été pérennisée. Ainsi, la Fondation A*Midex qui porte l'Idex, met en œuvre des projets qui contribuent à l'émergence et au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'AMU.

A propos du FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

CONTACTS PRESSE :

AMU

Delphine Bucquet

Directrice de la communication

delphine.bucquet@univ-amu.fr

04 91 39 65 66 – 06 12 74 62 32

twitter.com/univamu - www.univ-amu.fr

FIPHFP

Lucille Simon

lucille.simon@tbwa-corporate.com

04 37 47 36 28

twitter.com/fiphfp - www.fiphfp.fr